

Délibération n°

D_2023_10_18_64

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Absents : 4
- Pouvoirs : 2
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 17
 - * contre : 0
 - * abstention : 0

Date de la convocation :

11 octobre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MAIRIE DE SALES**

Séance du 18 octobre 2023

L'an **deux mil vingt-trois** et le **18 octobre** à **20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Sylvain BISTON, Fabienne BROISSAND, Mélanie CONSCIENCE, Hugues ALLARD, Marlène JACQUET, Remy BERTHOD-ONFROY, Viviane RABATEL, Guillaume MAGNIN, Serge RAVOIRE, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : M. Alexandre GEORGES à M. Yohann TRANCHANT, M. Samuel COTTEREAU à M. Jean-Luc FALGUERE

Absentes excusées : Mme Estelle MARCHAIS, Mme Valérie ROLLIER

Secrétaire de séance : Mme Mélanie CONSCIENCE

**OBJET – RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE DE LA DELIBERATION
D_2023_08_24_58 : ATTRIBUTION MARCHÉ DE SERVICES – NETTOYAGE ET
ENTRETIEN DES ECOLES ET DE LA CRECHE**

Rapporteur : M. Roger CHARVIER, adjoint en charge de l'urbanisme et des bâtiments

Annule et remplace la D_2023_08_24_58

MOTIF : rectification pour erreur matérielle suite à l'absence d'une prestation pour le lot n°1 Ecole maternelle et école élémentaire

Monsieur le Rapporteur indique qu'une erreur matérielle a été commise dans la délibération D_2023_08_24_58 portant sur l'attribution du lot n°1 – école maternelle et élémentaire. Il manque une prestation, le nettoyage des petites vacances scolaires soit un montant de 3 016 € HT. Il convient ainsi d'annuler et de remplacer par :

Dans le cadre du nettoyage et de l'entretien des écoles et de la crèche, une procédure de consultation des entreprises à procédure adaptée a été lancée.

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la consultation de marché de services lancée le 5 juin 2023 pour une remise des offres le 26 juin 2023 à 12h00,

CONSIDERANT que le marché de services est décomposé en deux lots : n°1 – école maternelle et école élémentaire ; n°2 – crèche Le Jardin des P'tiouts,

CONSIDERANT qu'un seul pli dématérialisé a été réceptionné,

CONSIDERANT la pondération suivante : 60 % prix et 40 % valeur technique,

Après le rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir le prestataire suivant :

LOT	DESIGNATION	NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT HT
1	ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE	STEAM MULTISERVICES 74960 CRAN GEVRIER	42 202.00 €
	NETTOYAGE ENTRETIEN		35 568.00 €
	NETTOYAGE PETITES VACANCES SCOLAIRES		3 016.00 €
	DECAPAGE CIRAGE		2 721.00 €
	VITRERIE		897.00 €

2	CRECHE	STEAM MULTISERVICES 74960 CRAN GEVRIER	8 054.50 €
	NETTOYAGE ENTRETIEN		7 312.50 €
	DECAPAGE CIRAGE		495.00 €
	VITRERIE		247.00 €
TOTAL			50 256.50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACTE** l'erreur matérielle constatée dans la délibération n° D_2023_08_24_58 du 24 août 2023
- **ACTE** le montant modifié et attribué au lot n°1 Ecole maternelle et élémentaire à 42 202.00 € HT
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait à Sâles, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sâles, le 20/10/2023

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT

La Secrétaire de séance

Mme Mélanie CONSCIENCE



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 25/10/23

Et de la publication le : 26/10/23